

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 30/10/2019
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 24 octobre 2019, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 30 octobre 2019 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, CHAMOSSET Alain, VEYRAT Karine, GALL Lydie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie (a donné pouvoir à CHAMOSSET Alain), MESSERLI Florence

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 23 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

● **Validation de l'Avant-Projet Définitif**

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension et restructuration du groupe scolaire. Il présente l'avant-projet définitif proposé par le cabinet QUIROT.

Lydie GALL propose de peindre en couleur les bâtiments nouveaux qui sont prévus en béton afin qu'ils ne restent pas couleur béton brut. Le comité syndical est d'accord avec cette proposition et demande que ceci soit inclus dans le DCE.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la présentation de l'avant-projet définitif telle qu'elle en a été faite par la maîtrise d'œuvre, pour un chiffrage de 4 616 928.49 € HT. Ce montant comprend l'option : réfection des toitures maternelle, corps central et élémentaire.

● **Autorisation de dépôt du permis de construire**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président a déposé et a signé la demande de Permis de Construire conformément à cet avant-projet.

● **Demandes de subvention**

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 23_2019 du 30/10/2019 approuvant le projet d'extension et restructuration du groupe scolaire intercommunal le Triolet.

Il indique que le projet est éligible à la DETR. Il propose donc de présenter un dossier de demande de subvention au Préfet. Il propose également de soumettre le projet à la Région et au Département. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux : 4 616 928.49 € Études et honoraires : 686 615.00 €	Subvention du Conseil Départemental - CADS : 1 591 063.00 € (30 %) Subvention du Conseil Régional : 200 000 € (10 %) Subvention de l'État - DETR : 500 000 € (50 %) Autofinancement : 3 012 480.49 € (dont prêt 3 000 000 €)
Total HT : 5 303 543.49 € HT	Total : 5 303 543.49 € HT

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le plan de financement tel que présenté et demande à Monsieur le Maire d'établir les dossiers de demande de subvention correspondants.

● **Questions diverses**

Néant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.